

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Fête de la Présentation au grand séminaire. — III *L'Orphelinat catholique* de Montréal. — IV Prières des Quarante-Heures. — V L'Ontario nord. — VI Le prince de Galles à Montréal: Quelques échos. — VII Faut-il prendre de l'eau bénite en sortant de l'église?

AU PRONE

Le dimanche 23 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (dimanche, remise à lundi);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, samedi le 29¹;

Dans le diocèse de Sherbrooke, dimanche, le 30, le 26 anniversaire du sacre de Mgr l'évêque;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

Note.—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en usage.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 23 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de saint Clément et de sainte Félicité; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. 1o de saint Jean de la Croix, 2o de saint Clément, 3o de saint Chrysogone.

Dans la cathédrale de Valleyfield:

Solennité de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean de la Croix et du dim.

Note.—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.

¹ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.